

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID : 022-200067981-20230926-DEL2023_09_184-DE



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

LE CIAS EST UN
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE

Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION

CIAS

Guingamp-Paimpol Agglomération

Analyse des besoins Sociaux

Mai 2023

Editorial :

L'Analyse des besoins sociaux : au-delà de l'obligation !

L'Analyse des besoins sociaux (ABS), une démarche d'étude au service d'une appropriation orientée vers l'action...

Au-delà de l'obligation légale qu'elle constitue pour les CCAS et CIAS, l'Analyse des Besoins Sociaux représente, pour une collectivité, une réelle opportunité d'identifier les besoins de ses habitants et les enjeux sociaux propres à son territoire, ceux d'aujourd'hui et de demain, et in fine de discerner les actions prioritaires à mener au regard de l'offre de services déjà existante, et ce en vue d'un projet de territoire mobilisateur.

Dans le contexte actuel de fortes incertitudes quant à l'évolution du bien-être social des populations, l'enjeu est de taille...

Le document qui vous est proposé est plus qu'une synthèse des diagnostics existants.

Ce travail a pour objectifs de relever, à la fois, les potentialités de l'Agglomération mais aussi et surtout les difficultés que rencontrent les habitants de ce territoire et commencer à imaginer des réponses, à conforter des stratégies et à échafauder des plans d'actions pour répondre aux enjeux actuels.

Ce document permettra de nous interroger collectivement sur les évolutions du territoire et notamment sur des réponses à apporter aux questions soulevées dans ce portrait de territoire mais aussi initier des améliorations à apporter dans le fonctionnement des services existants.

« signature de l'élu(e) »

Sommaire :

I – Présentation du CIAS.....	4
1. Compétences.....	4
2. Gouvernance.....	5
II – Méthodologie	6
III – Un portrait du territoire.....	7
1. Présentation du territoire.....	7
2. Une approche démographique.....	9
3. Le contexte économique.....	10
4. Le contexte social.....	13
5. Logement et cadre de vie.....	14
6. Des indicateurs de santé défavorables.....	16
IV – Des enjeux.....	19
V – Des réponses mises en œuvre sur le territoire.....	20
1. Des réponses de la Collectivité.....	20
2. Une politique de développement social initiée par le CIAS.....	20
3. Des dispositifs à l’œuvre et à conforter.....	22
4. Des solutions à imaginer.....	24
Annexes.....	25
Plan d’actions.....	26
Sources.....	31

Rédaction : Service du CIAS

I. Présentation du CIAS :

1. Compétences :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Guingamp-Paimpol Agglomération (CIAS) est pour mémoire un héritage de la fusion en 2017 des 7 EPCI. Issu de Pontrieux Communauté, il était en charge de la gestion de l'EHPAD les Magnolias.

Le CIAS est un Etablissement Public Administratif intercommunal. Il est administré par un Conseil d'Administration présidé de droit **par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.**

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale sont régis par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le 27 août 2019, le Conseil d'Agglomération a délibéré favorablement sur une montée en puissance du Centre Intercommunal de l'Action Sociale, en complémentarité de l'action des CCAS et des communes.

Pour donner au CIAS sa pleine mesure, et notamment pour une politique de développement social ambitieuse, le Conseil d'Agglomération, en date du 14 décembre 2021, a missionné le CIAS sur les compétences suivantes :

- La Gestion de l'EHPAD « Les Magnolias » de Pontrieux.
- Le Développement Social :
 - ✓ La mise en réseau des acteurs sociaux du territoire
 - ✓ Le soutien et l'appui aux CCAS existants et aux communes.
 - ✓ Le soutien, l'accompagnement, la coordination de dispositifs de développement social.
- La Prévention de la délinquance :
 - ✓ L'animation et la coordination du Contrat Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR).

2. Gouvernance :

Un Conseil d'Administration :

Le CIAS est administré par un Conseil d'Administration. Outre son Président, il comprend :

- Douze membres élus par le Conseil d'Agglomération.
- Douze membres nommés par le Président parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de l'Agglomération.

Une Commission Permanente :

Composée de la Vice-présidente et de 6 administrateurs désignés par le Conseil d'Administration à parité parmi les administrateurs nommés par le Président et parmi les administrateurs élus au sein du Conseil d'Agglomération, la commission permanente assiste le président dans ses fonctions. Elle examine les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil d'administration, et d'une manière générale, se prononce sur toutes les questions relevant des compétences du CIAS.

La commission permanente a un rôle consultatif.

Des groupes de travail :

Afin de répondre aux besoins du territoire et être au plus proche du terrain, des groupes de travail et d'échange d'informations se réunissent plusieurs fois par an sur des thématiques identifiées (ex. Tranquillité publique, Soutien aux CCAS, Violences faites aux femmes).

Une équipe :

Pour l'exercice de ses missions, le CIAS dispose :

- D'un directeur chargé de la gouvernance du CIAS
- D'un agent chargé de la gestion administrative et comptable du CIAS.
- D'un poste de chargé de développement social

II. Méthodologie

Depuis 2017, la création de l'Agglomération a généré plus de 20 diagnostics thématiques (cf. sources en annexes).

Afin de concrétiser « un portrait social du territoire » et de lui adosser un dispositif opérationnel, le choix a été fait de synthétiser les données existantes et de les compléter par des retours des services et des partenaires pour dégager des enjeux de développement.

L'objectif est ainsi de proposer un plan d'actions, en lien avec les compétences du CIAS, pour les prochains exercices tout en tenant compte des contraintes du territoire, des cycles budgétaires et des réponses déjà imaginées par l'Agglomération.

Cette analyse a été validée par les Instances du CIAS et de l'Agglomération.

Le document doit faire l'objet d'une présentation aux partenaires institutionnels dans le cadre des travaux de l'Observatoire de l'Action Sociale.

III. Un portrait du territoire.

1. Présentation du territoire

La Communauté d'Agglomération est créée depuis le 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol-Goëlo.

La Communauté d'Agglomération Guingamp-Paimpol est localisée au Nord-Ouest des Côtes-d'Armor.

D'une superficie de 1 108 km², elle regroupe 57 communes pour 75886 habitants (INSEE 2020). Le territoire s'étend du littoral costarmoricain au centre-ouest breton.



Situé entre les trois pôles de Saint-Brieuc, Lannion et Carhaix-Plouguer, il est structuré par de nombreux axes routiers et par plusieurs lignes ferroviaires.

Un territoire mobilisé, avec des atouts :

- L'Agglomération dispose d'un patrimoine naturel et culturel représentant un réel potentiel touristique.
- Le territoire est connecté et accessible (développement de la fibre optique, réseaux de transport).
- L'offre éducative y est conséquente. Les familles du territoire ont accès à une offre très large : de l'école primaire aux collèges et aux lycées en passant par des parcours supérieurs.
- Les Communes et l'Intercommunalité gèrent de nombreux équipements de loisirs et sportifs. La population a accès à des services présents sur tout le territoire (Hôpitaux, Crèches, Accueil de Loisirs, Maisons France services, équipements culturels, services sociaux, Centres de Santé).
- La vie associative y est intense. Plus de 1200 associations participent au rayonnement du territoire sur des domaines variés. Elles organisent de nombreuses manifestations sportives, culturelles.
- Le territoire est relativement bien équipé en structures pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap.
- Les instances ont acté des stratégies (ex. projet de territoire¹) et adopté des plans de développement (touristique, économique).



¹ https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/wp-content/uploads/2019/06/PWP_Projet_de_territoire_Guingamp-Paimpol-Agglomeration.pdf

En 2017, l'indice de vieillissement de Guingamp-Paimpol Agglomération est de 127 contre 94,6 en Bretagne. Guingamp-Paimpol Agglomération est particulièrement concernée par le phénomène de vieillissement démographique.

L'Agglomération vieillit au fil des années. La principale raison est liée à la baisse des naissances. En 2017, il y a eu 601 naissances contre 1023 décès. Au sein de l'Agglomération, le taux de natalité était de 8,8% entre 2012 et 2017 contre 10,7% entre 2007 et 2012. Ce taux est bien inférieur à ceux de la Bretagne (10,6%) et de la France (12,2%).

En parallèle, en 2017, le taux de mortalité au sein de l'Agglomération était supérieur à ceux de la Bretagne et de la France. En effet, il était de 13,6% au sein de Guingamp-Paimpol Agglomération contre 10,1% en Bretagne et 8,7% en France.

En 2017, on dénombrait 13 979 personnes vivant seules, 10 587 personnes en couple mais sans enfant, 7 269 personnes en couple avec un ou plusieurs enfants et 2 564 familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants. Contrairement aux couples avec enfants, les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses. En 2017, elles représentaient 12,6% de la population contre 11,4% en 2012.

A noter :

Une dynamique démographique en berne

Des enjeux :

Le maintien et l'installation de nouvelles populations sur le territoire

Des réponses de la collectivité :

Un projet de territoire ambitieux (orientations # 2 et 4)

Un Schéma territorial de services aux familles

3. Le contexte économique :

Selon l'INSEE, le taux de personnes en activité reste stable au sein de l'Agglomération comme aux niveaux régional et national. Au sein de Guingamp-Paimpol Agglomération, 26 407 personnes étaient en activité en 2017 dont 21 465 salariés. 7 communes totalisent 65% des

emplois du territoire (Guingamp, Paimpol, Callac, Grâce, Ploumagoar, Saint-Agathon et Bégard). Une part importante des emplois (37,5%) est concentrée sur les pôles de Guingamp (5 520 emplois) et Paimpol (4 488).

Les secteurs d'activités suivants concentrent plus de 80% des emplois du territoire de Guingamp- Paimpol Agglomération : Administration, enseignement, santé, action sociale (35%), Commerce, réparation automobiles, motocycles (15%), Agriculture, sylviculture, pêche (10%), Construction (7,4%), Fabrication denrées alimentaires, boissons (7%).

Le tissu économique du territoire reste marqué par une forte spécialisation. Les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche y sont significativement plus présents (+ 6 % par rapport à la moyenne régionale).

Plus de 5 000 emplois salariés dans la filière agricole et agroalimentaire ont été recensés dans le Pays de Guingamp, soit 15 % du total des emplois du territoire.

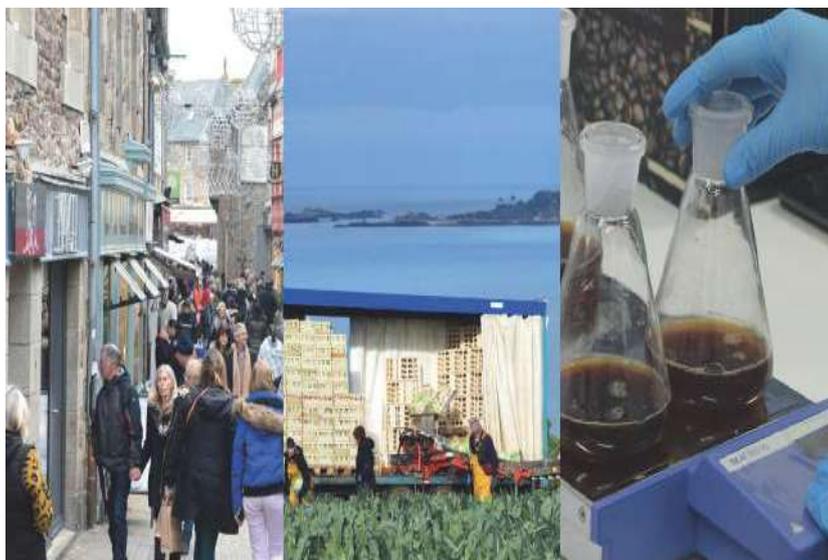
Près de 40 % des emplois concernent l'amont de la filière (cultures, élevages et travaux agricoles) soit nettement plus que la moyenne régionale de 26 %.

Le Pays de Guingamp est le 6^{ème} pays breton en matière d'emploi dans l'agriculture et l'agroalimentaire avec 21,7 % des emplois en 2017 (plus de 7 000).

Le tourisme représente une part non négligeable de l'activité économique (plus de 1 000 000 de visiteurs sur 14 sites, 6M € de chiffre d'affaire).

Le Pays de Guingamp connaît une dynamique économique faible au regard d'autres territoires bretons.

Le taux de chômage dans la zone d'emploi de Guingamp est élevé : il est de 7,2 % au 1^{er} trimestre 2022 contre 5,8 % à l'échelle bretonne. (7,1 % pour la France métropolitaine)



Les principaux secteurs qui ont connu des pertes sont l'industrie et la construction, à hauteur d'environ 300 emplois dans chacun des deux secteurs.

Une centaine d'emplois dans l'agriculture a également disparu dans les pôles urbains au cours de la dernière décennie

Toutefois, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 15 % entre 2017 et 2018.

A noter :

Une situation économique contrastée

Des enjeux :

Diversification de l'offre économique

Soutien aux filières existantes

Développement de l'investissement sur des facteurs d'attractivité

Des réponses de la collectivité :

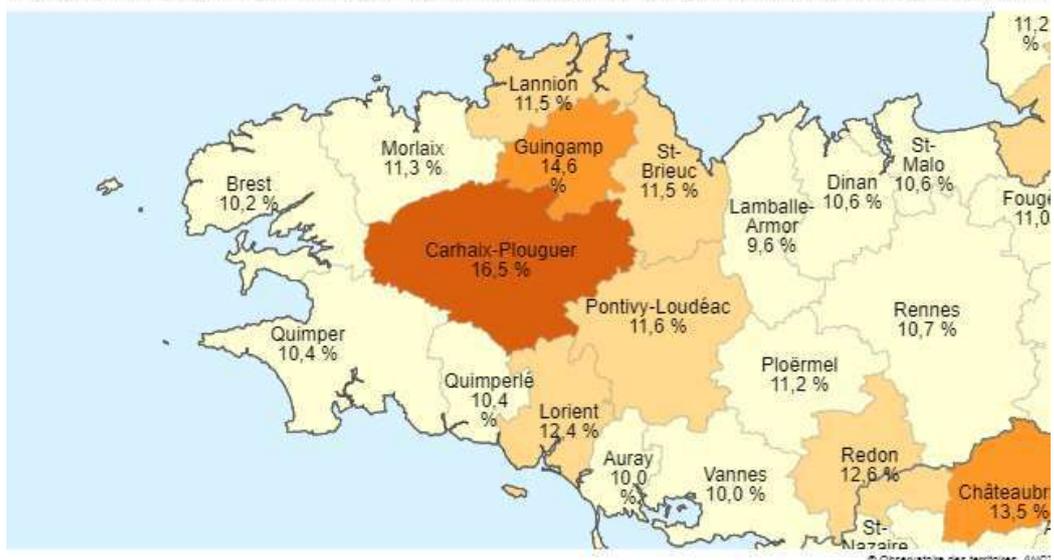
Un projet de territoire ambitieux (orientations # 2 et 3)

Une Stratégie d'Attractivité et de Développement Economique.

4. Le contexte social

Toutes les études publiées (INSEE, Filosofi) relèvent que l'Agglomération a le taux de pauvreté le plus élevé de la Région (10,8 pour 14,6 en 2018). La pauvreté est surtout concentrée sur les Pôles urbains (Guingamp et Paimpol).

Taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian), 2018 (%) - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social



Le revenu moyen est inférieur aux moyennes départementale et régionale. Le taux d'allocataires RSA est supérieur aux taux départemental et régional. La part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % de prestations CAF est de 17%.

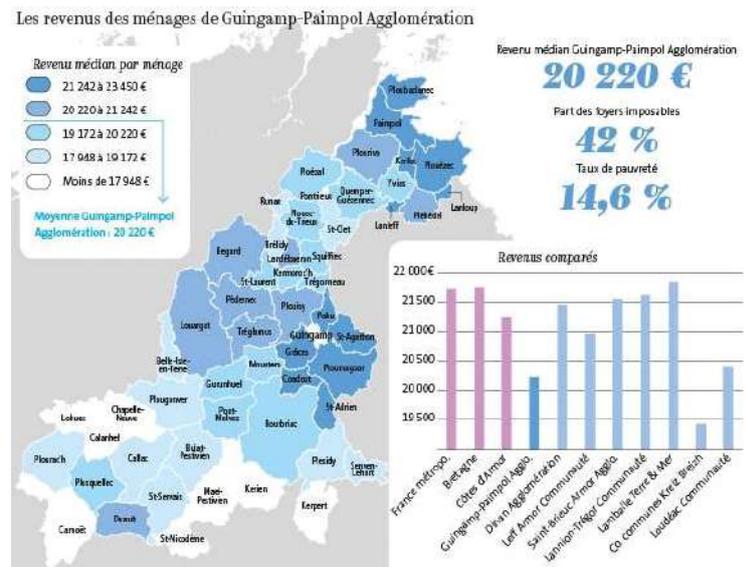
L'isolement social est très présent : Une personne sur deux qui vit seule a plus de 80 ans.

Les publics les plus fragiles ont des difficultés pour trouver un logement. Les sollicitations du SIAO représentent 15,5 % des demandes départementales.

En 2017, les habitants de Guingamp-Paimpol Agglomération disposaient d'un niveau de vie annuel médian de 20 220 euros, inférieur à la moyenne régionale et nationale.

Guingamp-Paimpol Agglomération avait une part des ménages fiscaux imposés inférieure de 4 points par rapport aux Côtes-d'Armor et de 8 points par rapport à la France.

On constate de fortes disparités avec la présence de nombreuses familles à bas revenus touchant les minimas sociaux. La part des familles à bas revenus est supérieure à la moyenne départementale.



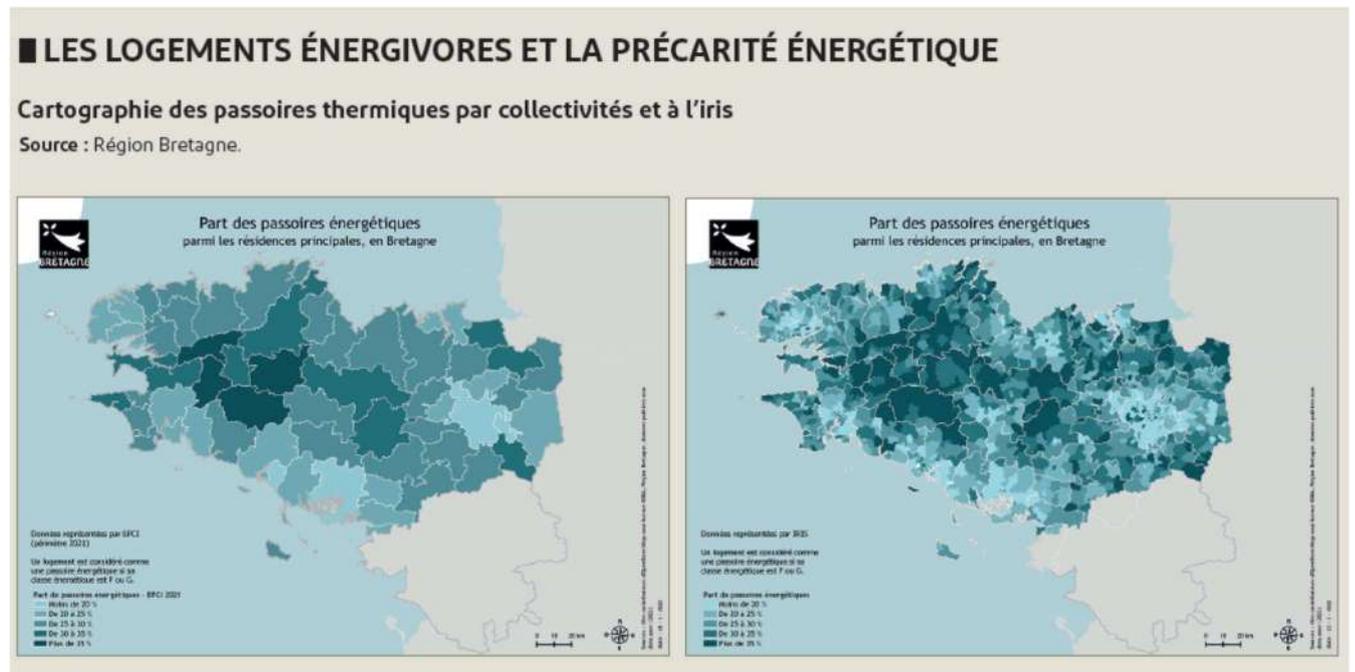
Au 31/12/2016, la part des demandeurs d'emploi sur Guingamp-Paimpol Agglomération représente 21,6% des demandeurs d'emploi du département inscrits sur Pôle Emploi, dont 15% sur la commune de Guingamp et 9,6% sur celle de Paimpol.

Alors que le chômage recule entre 2015 et 2016 au niveau départemental et régional, le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération enregistre une hausse de 2,1 % du nombre de chômeurs. C'est la plus forte progression parmi les 8 EPCI du département.

Cette hausse touche principalement les seniors (+7,7%) dont la part dans le total des chômeurs augmente régulièrement (de 25% en 2014 à 27% en 2016). Cette spécificité est à mettre en lien avec la structure démographique du territoire (vieillesse démographique). Les 25/49 ans enregistrent une progression de 2,3% sur l'année alors que la tendance est à la

baisse au niveau départemental (-1,2%). A l'inverse, la situation des jeunes au chômage s'améliore avec une baisse de -8,2%, supérieure à la moyenne départementale (-7,1%).

Le parc de logements est ancien et le nombre de logements indignes est important. En 2014, 19 % des ménages du Pays de Guingamp étaient en situation de vulnérabilité énergétique liée au coût du chauffage.



A noter :

Un contexte social marqué par un taux de pauvreté et un isolement social importants.

Des enjeux :

Prise en compte des publics les plus fragiles

Favoriser le recours au droit

Des réponses de la collectivité :

Un projet de territoire ambitieux (orientations # 3 et 4)

Une politique de développement social

Une prise en charge des publics les plus fragiles (MDD / CCAS)

Des réseaux actifs

5. Logement et cadre de vie

Le territoire de L'Agglomération est vaste avec de nombreuses communes. Seulement 56 % des habitants résident dans une commune disposant d'un tissu commercial conséquent (soit 14 communes). Le Pays de Guingamp comptait 1 300 commerces traditionnels en 2018 dont 48 % sont situés dans les pôles urbains de Guingamp et Paimpol.

70 % des actifs du pays travaillent dans une commune différente de leur commune de résidence.

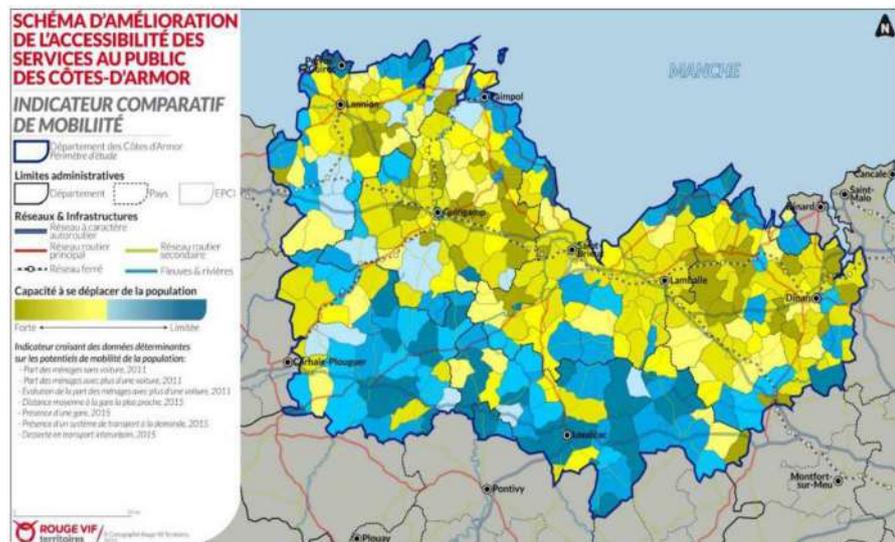
Néanmoins, les communes les moins équipées commercialement voient leur population progresser.

La desserte en équipements et services (santé, éducation, petite enfance, équipements sportifs, culturels et de loisirs) est globalement satisfaisante.

Toutefois la répartition des équipements est polarisée sur les communes les plus importantes. Les pôles urbains du territoire concentrent près de la moitié des emplois.

Le parc locatif public compte 3140 logements dont plus du tiers est

localisé dans la commune de Guingamp. Près des ¾ des ménages ne comptent qu'une ou deux personnes, alors que le parc de logements comprend une très forte majorité de grands logements.



Prévention de la délinquance

Bien que le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ne soit pas marqué par des faits de délinquance nombreux et graves, il existe une délinquance qui trouve son origine dans le contexte économique et social.

Les acteurs locaux relèvent que de nombreux indicateurs génèrent des problèmes de délinquance. Ils évoquent entre autres la pauvreté, une consommation d'alcool importante, une consommation de stupéfiants à ne pas négliger, la composition des ménages, le travail précaire et la mobilité.

Suite à la publication du Diagnostic Local de Sécurité et à la lecture des constats, les instances ont acté 3 axes de travail :

- La prévention de la délinquance des jeunes.
- La lutte contre les violences intrafamiliales.
- La tranquillité publique, une préoccupation.

A noter :

Un territoire rural polarisé à préserver avec des problèmes de mobilité

Des enjeux :

Préservation de la qualité de vie sur le territoire

Adaptation de l'offre de logements aux besoins du territoire

L'accès aux services (y compris numériques) pour tous

Des réponses de la collectivité :

Un projet de territoire ambitieux (orientations # 2 et 4)

Un Programme Local de l'Habitat

Un Contrat Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR).

Le Déploiement de Maisons France Services

Un projet de mobilité solidaire

La Mise en œuvre d'une plateforme de mobilité

6. Des indicateurs de santé défavorables

L'Agglomération se caractérise par la présence d'une population nécessitant un suivi médical conséquent à la fois en termes de caractéristiques sociodémographiques et de par son état de santé.

Les indicateurs de santé portant sur la mortalité locale font ressortir, sur la période 2010-2014, une situation locale défavorable en comparaison à la moyenne nationale et régionale. Le

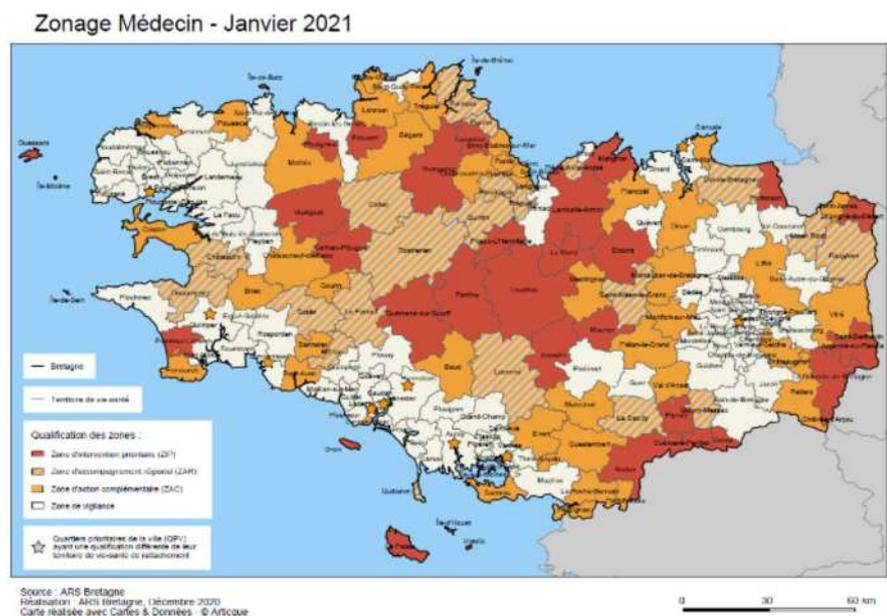
territoire se distingue particulièrement, de manière négative, par l'existence de pathologies ou de comportements de santé pesant sur la situation de surmortalité masculine et féminine. En 2021, la part de personnes prises en charge pour une affection de longue durée est plus importante (28,8%) que la moyenne régionale (23,9%). Le pourcentage de la population couverte par la complémentaire santé solidaire est plus important que dans les Côtes d'Armor et en Bretagne (7,9% contre 6,4% et 6,6%).

Selon l'indice comparatif de mortalité, le Pays de Guingamp se définit :

- Par une mortalité générale supérieure de 12% par rapport à la moyenne nationale,
- Par une surmortalité prématurée (avant 65 ans), qui se caractérise notamment par des décès dits « évitables » liés à des comportements à risque, supérieure de 54% par rapport à la moyenne nationale. C'est le cas tout particulièrement du suicide (+98% par rapport au niveau national), des pathologies alcooliques (+58% par rapport au niveau national) et des accidents de la route (+54% par rapport au niveau national).

Certains jeunes du territoire sont en grande fragilité, notamment en lien avec le harcèlement scolaire, un traumatisme, une situation familiale conflictuelle ou une mauvaise estime de soi. 17% des jeunes bretons scolarisés déclarent être en souffrance psychique.

L'évolution de la démographie médicale et tout particulièrement l'accès aux soins est une, sinon la principale des préoccupations des habitants de Guingamp-Paimpol Agglomération confrontés à une diminution générale et rapide du nombre de professionnels de santé, au premier rang desquels les médecins généralistes.



Les évolutions et caractéristiques démographiques du territoire, relevées entre autres par le diagnostic du Contrat local de santé du Pays de Guingamp, sont marquées par un

vieillesse de la population, ainsi que par l'état de précarité économique et sanitaire d'une partie des habitants. Ces constats nécessitent une prise en charge et un suivi médical plus conséquents et impactent les besoins en offre de soins.

Le nombre de médecins généralistes et autres spécialistes et professionnels de santé est insuffisant pour répondre aux besoins de la population. A brève échéance, et compte tenu du vieillissement de la population médicale, l'ensemble du territoire sera concerné par cette carence.



Il faut ajouter que l'avenir de la maternité et de la chirurgie (H24 7 jours sur 7) du Centre Hospitalier de Guingamp sont en suspens.

A noter :

Des indicateurs de santé défavorables

Des enjeux :

Une désertification médicale inquiétante

Un accès aux soins pour tous

Le maintien de services de proximité

Des réponses de la collectivité :

Un projet de territoire ambitieux (orientations # 4 et 5)

Un Contrat Local de Santé

Le Déploiement de Centres de Santé

Une offre de « mutuelle solidaire »

IV. Des enjeux :

Pour maintenir et favoriser l'installation de nouvelles populations sur le territoire, pour retrouver de l'attractivité, pour répondre aux attentes de la population, pour lutter contre l'isolement social et trouver des réponses aux problématiques de mobilité, dans un contexte actuel anxiogène, les acteurs locaux auront à relever plusieurs défis :

- ❖ Initier une nouvelle dynamique économique pour permettre une diversification de l'offre et pour soutenir les filières existantes.*
- ❖ Sur le plan social, les publics les plus fragiles doivent faire l'objet d'une attention toute particulière pour favoriser le recours au droit. Pour cela, il conviendra d'étoffer l'offre de services existante. L'accès aux soins pour tous et notamment la prise en compte des questions d'addictions, de violences doivent trouver une résonance auprès des partenaires et des institutions.*
- ❖ Le cadre et la qualité de vie sont des marqueurs positifs du territoire. Le maintien de services de proximité, l'accès aux services (y compris numériques) pour tous, l'adaptation de l'offre de logements aux besoins du territoire contribueront à leur préservation.*

Pour relever ces défis, l'Agglomération compte fédérer les acteurs et les partenaires œuvrant sur le territoire en renforçant les réseaux existants et en initiant de nouvelles collaborations.

V. Des réponses mises en œuvre sur le territoire

1. Des réponses de la collectivité :

Pour faire face à ces enjeux, l'Agglomération s'est dotée d'un projet de territoire ambitieux, aujourd'hui, en phase de renouvellement.

Les élus ont également validé :

- Une Stratégie d'activité économique.
- Une Stratégie touristique.
- Un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).
- Un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).
- Un programme Petites Villes de Demain.
- Un Programme Local de l'Habitat.

Pour compléter ces stratégies, les instances ont également approuvé :

- Un Schéma de Service aux Familles.
- Un Contrat Local de Santé.
- Un Programme Alimentaire Territorial.
- Un Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.
- Une politique de développement social.

2. Une politique de développement social :

La politique de développement social de l'Agglomération se traduit dans la feuille de route du CIAS.

Validée par le Conseil d'Administration du CIAS en date du 20 janvier 2022, elle se présente de la manière suivante :

✓ ***Gestion de l'EHPAD « Les Magnolias » :***

– *Gestion de l'Etablissement*

– *Construction d'un nouvel équipement.*

✓ **Développement social :**

– *Installation d'un Observatoire de l'Action Sociale.*

– *Animation et coordination d'un réseau « Actions sociales ».*

– *Relais d'information avec l'Agglomération, les Institutions et les associations.*

– *Soutien technique et juridique aux communes.*

– *Organisation de conférences /de réunions thématiques.*

– *Proposition de formations pour les élus.*

– *Programmation d'évènements et d'actions.*

– *Repérage et suivi des personnes en difficultés.*

✓ **Coordination et animation du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation :**

– *Animation des instances (Comité de Pilotage et Comité technique).*

– *Mise en œuvre d'un dispositif opérationnel annuel.*

– *Animation et coordination de groupes de travail (VIF, tranquillité publique, établissements scolaires).*

– *Organisation d'actions de prévention.*

– *Soutien et financement de dispositifs.*

Cette feuille de route se traduit (ou se traduira) à travers des dispositifs déjà mis en œuvre et de nouvelles solutions à imaginer qui devront être inscrites dans les priorités du CIAS au regard des moyens disponibles.

Elle répond à une prise en compte collective des fragilités du territoire et notamment :

- Le soutien et l'activation de réseaux de proximité pour renforcer et amplifier les collaborations engagées.
- La programmation de dispositifs répondant aux besoins de la population et aux préoccupations des partenaires et des élus.

3. Des dispositifs à l'œuvre et à conforter :

- **Une collaboration avec les communes et les CCAS.**

A la fois pour répondre aux enjeux du territoire et pour trouver une complémentarité avec les CCAS et Communes du territoire, les acteurs concernés se sont engagés dans un travail de coopération entre le niveau communal et intercommunal.

Cette collaboration engageant les élus et présidents de CCAS, s'est concrétisée par l'élaboration d'un annuaire, la réalisation de règlements pour l'attribution d'aides facultatives et par la préparation de programmes d'actions.

- **Un Observatoire de l'Action Sociale associant les partenaires institutionnels.**

Instance partenariale installée courant juillet 2022, l'Observatoire est chargé du suivi des travaux de l'ABS, de l'examen ou l'élaboration de programmes d'actions et émet des avis sur les Appels à Projets diffusés par le CIAS.

L'instance est composée comme de :

- ✓ La Vice-présidente du CIAS et le Conseiller délégué à la prévention et aux gens du voyage.
- ✓ De 3 administrateurs du CIAS.
- ✓ D'élus communaux.
- ✓ Un représentant de la Maison du Département, de la CAF et de la MSA.
- ✓ Des services de Guingamp-Paimpol Agglomération.
- ✓ La Direction du CIAS et la chargée de mission Développement Social.

- **Une plateforme de mobilité.**

Le Conseil d'Administration du CIAS a délibéré favorablement pour contribuer au financement d'une plateforme de mobilité pilotée par l'association Wimoov.

Depuis octobre 2022, les actifs de moins de 65 ans ayant des difficultés de mobilité quotidienne peuvent bénéficier de conseils individualisés gratuits grâce à un parcours d'accompagnement sur mesure proposé par des conseillers de l'association.

Il s'agit de mener vers l'autonomie les publics fragiles ayant une problématique de mobilité pour les trajets du quotidien, pour accéder à l'emploi ou la formation (bénéficiaires du RSA et minima sociaux, jeunes, familles monoparentales, habitants des zones rurales très peu denses...) en levant progressivement les freins à la mobilité par un diagnostic et un accompagnement individuel.

Les bénéficiaires sont repérés et orientés par les acteurs du territoire œuvrant sur le territoire (Elus, Mission Locale, travailleurs sociaux, Associations d'insertion).

- **Une offre de Mutuelle solidaire.**

Le CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération a souhaité s'engager pour lutter contre le non-recours aux soins.

Ainsi, le CIAS a choisi une mutuelle Solidaire pour que les habitants et les personnes travaillant sur son territoire accèdent plus facilement à des soins de qualité tout en bénéficiant de tarifs accessibles.



Il s'agit de permettre aux publics ciblés de pouvoir bénéficier de conseils et d'accompagnements personnalisés pour souscrire à une complémentaire santé à tarifs négociés.

- **Un programme de prévention ambitieux qui s'adresse à un large public.**

Initié courant 2021, suite à l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité, le programme, conçu autour de 3 priorités (la jeunesse, les violences intrafamiliales et la tranquillité publique) a été largement amplifié l'année suivante.

Les services du CIAS, en lien avec les acteurs locaux (établissements scolaires, institutions, associations) déploient une nouvelle programmation pour 2023.



4. Des solutions à imaginer :

Pour compléter les dispositifs existants, les instances du CIAS, tout en tenant compte de moyens disponibles, auront à se déterminer sur des propositions:

- Un soutien accordé aux promoteurs pour la mise en place d'Epicerie Solidaires sur le territoire de l'Agglomération.
- Une réflexion à mener pour prendre compte les personnes isolées (fiche action CLS « les visiteurs »).
- L'animation du Schéma local de la vie sociale (*déclinaison du Schéma départemental de la vie sociale*) avec la programmation d'un Forum d'Accès aux droits.
- Un soutien aux acteurs locaux et une offre de logements d'urgence à étayer (réseau et offre).

Annexe 1 :

Fiche action n°1 – Collaboration communes/CCAS

Présentation :

Pour répondre aux enjeux du territoire et pour trouver une complémentarité avec les CCAS et communes du territoire, le CIAS s'est engagé depuis 2021 dans un travail de coopération entre le niveau communal et intercommunal.

Cette collaboration engageant les élus et présidents de CCAS, s'est concrétisée par l'élaboration d'un annuaire des aides sociales en 2022 et la réalisation d'un règlement pour l'attribution d'aides facultatives en 2023.

Indicateurs de résultat :

Informations sur les dispositifs existants
Outils créés
Soutien apporté à la demande des communes
Retours des élus et adjoints communaux.

Calendrier :

Trois réunions par an depuis 2022

Contraintes éventuelles :

Participation des communes/CCAS sur ces temps de réunion

Décisions des instances :

Information quant au déroulement de la feuille de route du CIAS

Autres observations :

Sans incidence budgétaire.

Le CIAS diffuse un appel à « initiatives locales de développement social » pour favoriser le déploiement de nouvelles solidarités en complément des initiatives portées par les CCAS

Fiche action n°2 – Observatoire de l'action sociale

Présentation :

Cette instance partenariale a été installée courant juillet 2022. L'Observatoire :

- Assure un suivi des travaux de l'ABS
- Emet un avis sur l'examen et l'élaboration de programmes d'actions
- Emet des avis sur les demandes de subventions reçues par le CIAS en réponse aux appels à projets diffusés par le CIAS

L'instance est composée de :

- La Vice-présidente du CIAS et du Conseiller délégué à la prévention et aux gens du voyage
- De 3 administrateurs du CIAS
- D'élus communaux et des administrateurs CCAS
- Un représentant de la Maison du Département, de la CAF et de la MSA
- Des services de Guingamp-Paimpol Agglomération
- La Direction du CIAS et la chargée de mission Développement Social.

Indicateurs de résultat :

Participation des membres

Partage d'information et recherche de solutions aux besoins évoqués

Création d'évènements

Calendrier :

Trois réunions par an

Contraintes éventuelles :

Implication et Participation des partenaires.

Décisions des instances :

Information quant au déroulement de la feuille de route du CIAS et avis quant aux programmes d'actions envisagés (ex. Forum de l'Action Sociale).

Autres observations :

Fiche action n°3 – Plateforme de mobilité

Présentation :

Le CIAS contribue au financement d'une plateforme de mobilité pilotée par l'association Wimoov depuis octobre 2022.

Grâce à cette plateforme, les actifs de moins de 65 ans ayant des difficultés quotidiennes de mobilité peuvent bénéficier de conseils individualisés gratuits grâce à un parcours d'accompagnement sur mesure proposé par des conseillers de l'association. Il s'agit de mener vers l'autonomie les publics fragiles ayant une problématique de mobilité pour les trajets du quotidien, pour accéder à l'emploi ou la formation (bénéficiaires du RSA et minima sociaux, jeunes, familles monoparentales, habitants des zones rurales très peu denses...) en levant progressivement les freins à la mobilité par un diagnostic et un accompagnement individuel.

Les bénéficiaires sont repérés et orientés par les acteurs du territoire œuvrant sur le territoire (Elus, Mission Locale, travailleurs sociaux, Associations d'insertion)

Indicateurs de résultat :

Nombre et origine des orientations
Nombre de personnes accompagnées
Nombre de tests réalisés
Nombre et type de services mobilité mis en œuvre
Nombre de bénéficiaires ayant accédé à une formation ou à l'emploi
Nombre de bénéficiaires ayant pu se maintenir dans la formation ou dans l'emploi
Motifs de sortie de l'accompagnement
Durée de chaque accompagnement

Calendrier :

Expérimentation en cours d'octobre 2022 à juin 2023

Contraintes éventuelles :

Identification du dispositif par les potentiels prescripteurs

Décisions des instances :

Les administrateurs se positionneront sur le maintien de ce dispositif, après étude du bilan.

Autres observations :

Instruction du dossier dans le cadre de l'Appel à Projet Initiatives locales de développement social.

Fiche action n°4 – Mutuelle solidaire

Présentation :

Le CIAS a souhaité s'engager pour lutter contre le non-recours aux soins et a choisi une Mutuelle Solidaire (JUST) pour que les habitants et les personnes travaillant sur son territoire accèdent plus facilement à des soins de qualité tout en bénéficiant de tarifs accessibles.

Il s'agit de permettre aux publics ciblés de pouvoir bénéficier de conseils et d'accompagnements personnalisés pour souscrire à une complémentaire santé à tarifs négociés.

Indicateurs de résultat :

Nombre de rendez-vous pour comparer l'offre de la mutuelle actuelle et celle proposée par la mutuelle Just

Nombre de personnes ayant souscrit à cette mutuelle.

Calendrier :

Dispositif en cours depuis octobre 2022

Contraintes éventuelles :

Identification de la Mutuelle Solidaire parmi les nombreuses informations transmises aux habitants

Déploiement des permanences.

Décisions des instances :

Les administrateurs sont amenés à étudier le bilan tous les ans.

Autres observations :

Evaluation prévue pour reconduire le dispositif.

Sans incidence budgétaire.

Dispositif déployé sur 2 EPCI.

Fiche action n°5 – Programme de prévention

Présentation :

Le CIAS coordonne le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. Initié courant 2021, à l'issue d'un diagnostic local de sécurité, le programme a été largement amplifié en 2022. Au sein de ce contrat, trois axes sont travaillés : la jeunesse, les violences intrafamiliales et la tranquillité publique.

Les services du CIAS, en lien avec les acteurs locaux (établissements scolaires, institutions, associations) déploient une nouvelle programmation chaque année. Ils pilotent des groupes de travail thématiques (tranquillité publique, cellule de veille, VIF ...)

Indicateurs de résultat :

Nombre de bénéficiaires / âge / sexe / provenance géographique
Recueil de données sur les interventions proposées (questionnaire, impact...)

Calendrier :

2022-2024

Contraintes éventuelles :

Proposer des actions sur l'ensemble du territoire
Répondre à l'ensemble des besoins identifiés dans le diagnostic

Décisions des instances :

Les administrateurs du CIAS prennent connaissance du bilan et valident la programmation chaque année.

Autres observations :

Le CIAS publie un Appel à projets afin de soutenir des projets de prévention de la délinquance sur le territoire de l'agglomération dans différents domaines :

- Prévention des addictions,
- Prévention du harcèlement,
- Sensibilisation à la citoyenneté dans les établissements scolaires,
- Prévention de la récidive...
- Prévention routière.

Cet appel à projets a pour but d'inciter la création d'actions innovantes de prévention en complément des champs d'interventions proposés par le CIAS.

Annexe 2 :

Sources :

- Projet de territoire de l'Agglomération
- Contrat Local de Santé
- Convention Territoriale Globale (CAF)
- Diagnostic local de sécurité (CIAS - CISPDR)
- Stratégie économique
- Schéma de services aux familles
- La Lutte contre la Pauvreté (DDETS)
- La Stratégie Mobilité
- Diagnostic Parentalité des Côtes d'Armor
- Diagnostic SCOT (ADEUPA)
- Stratégie touristique
- Rapport égalité homme femme
- Programme Alimentaire Territorial
- Programme Local de l'Habitat
- Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
- Diagnostic de la vie associative
- Diagnostic de territoire (Leader)